

Chef d'équipe sapeur-pompier volontaire – module chef d'équipe incendie

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Défense, sécurité publique et secours**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **08/08/2013**

Mots clés : **SECOURIR**, **secours**, **incendie**, **securité**

Identification

Identifiant : **1463**

Version du : **30/11/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A
- <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/6600-4/477419/file/Arr%C3%AAt%2008%2008-%202013%20formations-%20SPV.pdf>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances et savoir-faire des chefs d'équipes sapeur-pompier volontaire pour diriger son équipe lors d'un incendie

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

Descriptif général des compétences constituant la certification

- S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe incendie
- Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe
- Manager une équipe opérationnelle

Modalités générales

La formation est composée d'unité de valeurs comportant des enseignements théoriques et des exercices de mise en application pratique.

Les modalités d'organisation sont aménagées et sont prévues par le responsable du stage, sous l'autorité du directeur de l'établissement, ou de l'organisme de formation.

Public visé par la certification

- sapeurs-pompiers volontaires

Le nombre d'apprenants est défini par le directeur de l'établissement ou de l'organisme chargé de la formation en fonction du nombre de formateurs et des moyens pédagogiques dont il dispose.

Les mises en situation pratiques sont privilégiées.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

être caporal de sapeur-pompier volontaire

Compétences évaluées

Les compétences sont :

- S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe incendie
- Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe
- Manager une équipe opérationnelle

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

Centre(s) de passage/certification

- les établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours
- les services départementaux et métropolitains d'incendie et de secours

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de chef d'équipe sapeur-pompier volontaire module lutte contre l'incendie

Plus d'informations

Statistiques

environ 2000 chefs d'équipe par an

Autres sources d'information

<http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Statistiques/Securite-civile/2013>